

## Nouvelle Mairie Synthèse des Procès Verbaux des Conseils Municipaux

### Conseil municipal du 18 Avril 2005 :

Décision du conseil municipal de solliciter du conseil général une subvention représentant 25 % du montant HT des travaux soit 450 000 €/ HT.

### Conseil municipal du XXX 2005 :

Sur demande de **M. BARBE**, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur BARBE pour lancer un appel public à la concurrence pour choisir un maître d'œuvre.

### Conseil municipal du 24 Mai 2005 :

Le jury du concours réuni le 17 Mai 2005 a désigné parmi les trente candidatures déposées, les 3 candidats admis à présenter un projet.

M. DUVAL  
M. NEVECTH  
MM. BOYER-GIBAUD-PERCHERON

Le conseil approuve à l'unanimité le choix du jury et fixe le montant de l'indemnité allouée aux trois candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours, la somme forfaitaire de 10 000 €/ HT (**soit 3 \* 10 000 € = 30 000 €HT ou 35 880 €TTC !**)

### Conseil municipal du 20 Septembre 2005 :

M.BARBE informe ses collègues que le jury du concours réuni ce jour, propose de désigner le cabinet d'architecte MM.BOYER-GIBAUD-PERCHERON, lauréats du concours.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'approuver le choix du jury sous réserve d'une négociation que doit mener M BARBE.

### Conseil municipal du 26 Octobre 2005 :

M.BARBE informe ses collègues qu'à l'issue des négociations menées avec le cabinet MM.BOYER-GIBAUD-PERCHERON ce dernier a accepté de réduire ses honoraires à 12,20 % du montant des travaux.

### Conseil municipal du 16 Décembre 2005 :

Communication de **M. BARBE**, le budget de la nouvelle mairie s'élève à **1 800 000 €HT**  
Soit **2 152 800 €TTC**

### **Conseil municipal du 27 Janvier 2006 :**

Communication aux élus dans le cadre de la demande de subvention déposée au titre de la Dotation Globale d'Équipement le dossier a été déclaré complet et sera examiné.

### **Conseil municipal du 18 Avril 2006 :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 450 000 € représentant 25 % du montant HT des Travaux.

### **Conseil municipal du 1 Juin 2006 :**

Le conseil municipal constate que l'appel d'offre concernant les travaux de terrassement de la nouvelle mairie a été infructueux à cause d'un nombre insuffisant d'offres et des imprécisions de la proposition et décide de lancer un nouvel appel à la concurrence.

### **Conseil municipal du 7 Juillet 2006 :**

Monsieur BARBE informe le conseil municipal de l'avancement du projet il rappelle que le cabinet d'architectes MM.BOYER-GIBAUD-PERCHERON a été choisi et qu'une réunion relative au financement de ce projet se tiendra salle du temps libre le lundi 20 Juillet 2006 en présence des services du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Sous-Préfecture.

Dans le cadre de la demande de subvention auprès de la DGE un accord de principe pour un montant de 110 000 € a été reçu plus une subvention de 52 000 € accordée par le Conseil Régional au titre d'une installation photovoltaïque.

Conclusion d'un marché à lot unique pour le déblaiement de la zone de la nouvelle mairie pour un montant de 14 510,00 € HT avec une entreprise de Colombiers.

### **Conseil municipal du 8 Septembre 2006 :**

Le Conseil municipal à l'unanimité, sollicite du département (Conseil Général) la subvention la plus élevée possible pour la réhabilitation des façades de la nouvelle mairie dont le coût des travaux est estimé par le cabinet MM.BOYER-GIBAUD-PERCHERON à 89 540,24 € HT soit 107 090,13 € TTC

### **Conseil municipal du 27 Octobre 2006 :**

Monsieur BARBE fait le point sur le projet et propose au conseil municipal de n'engager les travaux prévus que lorsque nous aurons obtenu plus de certitudes sur le financement.

Il précise que les subventions obtenues ou espérées devraient représenter un montant global de 300 000 € resterait donc à financer 800 000 € sur un projet global de 1 100 000 €

Ces 800 000 € pourraient être autofinancés par les résultats de l'opération de l'îlot du stade.

### Commentaires :

Au départ ce projet est évalué à 1 800 000 €HT soit 2152 000 €TTC.  
Maintenant on nous annonce, sans que l'on sache très bien pourquoi d'ailleurs, que ce projet n'est plus que de 1 100 000 €! Soit tout de même une réduction de 700 000 €HT ou pratiquement 4 600 000 Francs de réduction une paille !

En fait, la différence concerne l'aménagement des abords ! Oui vous avez bien lu, la mairie coûtera 1 100 000 €et l'aménagement alentour 700 000 €! Ce sont les jardins de Versailles du bon roi Louis XIV.

Ce conseil nous apprend que premièrement sur un tel projet le total des subventions, accordées ou à venir, sera au maximum de 300 000 €soit restera à financer 1 500 000 €HT ou 1 794 000 €TTC !

Deuxièmement, que le maire compte financer 800 000 €avec les bénéfices d'une opération à venir sur l'îlot du stade. Le stade sera donc livré aux promoteurs pour financer la nouvelle mairie !

Très bonne gestion en effet bravo Monsieur BARBE et félicitations au conseil municipal qui avale ces énormes couleuvres sans broncher belle preuve d'incompétence et/ou d'inutilité...

### Conseil municipal du 5 Janvier 2007 :

DGE 2007 monsieur BARBE rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement 2006, une subvention de 110 000 €a été accordée à la commune pour un montant subventionnable de 550 000 €HT.

### Commentaires :

Là on touche le fond ! En 2006 le maire demande 550 000 €de subvention auprès de la Dotation Globale d'Équipement il reçoit royalement 110 000 € Alors, comme il est têtue, sur le budget 2007, il recommence !

Peut être en 2025 aurons-nous réuni enfin les sommes nécessaires !

Mais en attendant il n'y a toujours pas de crèche à Colombiers !

### Conseil municipal du 26 Février 2007 :

Monsieur BARBE fait part au conseil municipal des divers moyens étudiés par le bureau d'étude pour réaliser des économies d'énergies.

- Installation d'une pompe à chaleur
- Création d'un puits canadien
- Production d'électricité photovoltaïque
- Installation de panneaux solaires

### Commentaires :

Sans plus !

On sent bien que le souci écologique et les économies d'énergies sont des points importants aux yeux de notre Dream Team !

### Conseil municipal du 30 Mars 2007 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet présenté par le cabinet d'architectes MM.BOYER-GIBAUD-PERCHERON pour l'aménagement du Mail de la nouvelle Mairie pour la somme de 75 000 €HT et sollicite du département la subvention la plus élevée possible.

### Commentaires :

Tant qu'à solliciter une subvention autant qu'elle soit la plus élevée possible ! Mais une telle énergie aurait été mieux employée si, au lieu de demander tout cet argent pour satisfaire ses désirs mégalomanes, le Maire avait demandé des subventions pour construire une crèche, rénover les salles de classe ou acheter une balayeuse de voirie !

La demande de subvention déposée auprès du Conseil Général le 5 Janvier 2007 ainsi qu'auprès du Conseil Régional ne tenant pas compte des honoraires et imprévus, une demande modificatrice est déposée auprès des deux ensembles respectivement pour la somme de 365 000 €HT pour l'aménagement des espaces publics associés à la nouvelle mairie pour le conseil Général et pour la somme de 260 000 €HT pour le projet d'aménagement du parvis pour la Région.

### Commentaires :

Alors là le fond est dépassé on creuse un tunnel !  
Mesdames et Messieurs les Adjoints et conseillers vous allez rire les subventions demandées ne tiennent pas compte des imprévus et honoraires... Ha bon ! Et à combien se chiffrent ces imprévus ?

$365\ 000\ € + 260\ 000\ € = 625\ 000\ €$  Hors Taxes !  
Donc  $122\ 500\ €$  de TVA en plus, soit un total de  $625\ 000\ € + 122\ 500\ € = 747\ 500\ €$  ou pour les nostalgiques des anciens francs, 4 900 000 Francs ! Un demi milliard d'anciens francs, une paille !

### Conclusion :

Essayons de résumer tout ça :

- au départ le projet est évalué à 2 152 000 €TTC ce qui pour une commune de 2400 habitants est déjà hors de proportion,
- puis insidieusement on rajoute 35 880 €TTC pour payer les trois cabinets d'architectes qui ont remis un projet dont un seul sera retenu,

- puis on dépense tranquillement 15 000 € pour faire nettoyer les abords de la nouvelle mairie,
- puis on nous annonce que les façades sont à refaire comme si on n'avait pas pu s'en rendre compte avant ! Coût 107 090,13 € TTC.
- Ensuite, le maire nous annonce que le montant des subventions obtenues ou espérées sera de 300 000 € sur un montant de 1 100 000 € histoire de mieux faire passer la pilule...
- Enfin le maire nous annonce tranquillement qu'il compte financer 800 000 € avec les bénéfices d'une opération immobilière à venir sur l'îlot du stade qu'il décide de livrer au béton des promoteurs immobilier !
- Et c'est encore sans sourciller que notre super gestionnaire nous annonce tranquillement qu'il y a quelques imprévus et qu'il a demandé 365 000 € + 260 000 € = 625 000 € Hors Taxes de subvention supplémentaires...

En fait cette nouvelle mairie va coûter la somme de :

- 2 152 000 € devis initial,
- 35 880 € de frais de concours d'architecte,
- 107 090,13 € de réfection de façade,
- 625 000 € d'aménagement de jardin,
- 15 000 € de déblaiement des alentours,
- 300 000 € d'honoraires d'architectes...

Un total d'environ 3 234 970 € plus de 3 Millions d'EUROS ! Ou, si vous préférez, 19 678 710 Francs ou 2 Milliards de centimes !

Sur ces **3 234 970 €** le Maire avoue lui-même qu'il n'obtiendra que **300 000 €** de subventions.

Comment compte-t-il financer le reste, soit **2 934 970 €** ?

Il nous explique qu'il compte faire un bénéfice de **800 000 €** sur une opération immobilière à venir !!!

Il restera alors à déboursier la modique somme d'environ **2 100 000 €** qu'il fera financer par l'emprunt, endettant encore un peu plus la commune qui de ce fait ne pourra plus rien réaliser pendant 20 ans, son endettement étant trop important !

Une vraie folie mégalomane de fin de règne !

Et encore ces montants ne prennent en compte que ce que nous connaissons !

**Il est affligeant de constater qu'aucun conseiller ou adjoint ne s'est opposé au projet. AUCUN !**

**Ils porteront tous la responsabilité de cette folie et le moment venu il faudra le leur rappeler !**

Tous ces chiffres ont été obtenus **à partir des Procès Verbaux des délibérations du conseil municipal.**

Nous les tenons à disposition de toutes celles et tous ceux qui voudrait en savoir plus !